

Procès-verbal d'Assemblée Ordinaire de l'association.

COMITE DEPARTEMENTAL DE L'AUBE DE TIR.

L'an deux mille vingt-deux le 8 septembre à 20 heures.

Les Membres de l'Association "DU COMITE DEPARTEMENTAL DE L'AUBE DE TIR",

Dont le siège est à **TROYES** 63 av Pasteur,

Se sont réunis au stand de la Chapelle Saint Luc,

Sur la convocation du Comité directeur en date du **25 juillet 2022.**

L'assemblée est présidée par Monsieur **AIME Claude** le Président

Le président constate que **13 sociétés** sont présentes, ou représentées sur les 15 en liste, représentant 41 voix sur 46. Les associations qui ne sont pas présentes ou représentées, STG Mailly 08 10 025, La Fraternelle 08 10 005, Autrement tir 08 10 357.

. Après vérification des pouvoirs.

Monsieur le Président déclare alors que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Les membres peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du président :

- le rapport Moral et Financier du Conseil sur l'exercice écoulé ;
- le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.
- Les pouvoirs des Membres représentés par des Membres Mandataires

Le président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Vérification des pouvoirs.

Ordre du jour

- ✓ **1 Approbation du rapport Moral.**
- ✓ **2 Rapport Financier, et quitus au conseil de sa gestion.**
- ✓ **3 Remise des récompenses**
- ✓ **4 Présentation des records et remise des diplômes.**
- ✓ **5 Cotisation**
- ✓ **6 Organisation des Championnats, tableau de bord**
- ✓ **7 Calendriers**
- ✓ **8 Classement des tireurs**
- ✓ **9 Arbitrage**
- Questions diverses.**

Puis il donne lecture des rapports et ouvre les débats.

Ce sont neuf résolutions qui sont à l'ordre du jour.

Un échange de vues intervient. Personne ne désirant plus prendre la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

Rapport moral :

Rapport moral AG du Comité Aube de Tir 2022

Je tiens tout d'abord à vous remercier de votre présence, et je tiens à vous remercier de l'effort que vous faites pour vos clubs. Notre Département se porte bien, tout d'abord en nombre de licenciés 2^{ème} département derrière la Marne et devant les Ardennes 1 et la Haute Marne 1

Je tiens tout d'abord à rappeler que notre comité a perdu un membre du comité directeur, membre actif depuis de nombreuses années, André Gauche à charge de nombreux mandats qu'il a toujours parfaitement tenu et pour lequel, je vous demanderais un petit instant de silence.

Le bilan laisse percevoir une créance qui correspond au défraiement des coupes Aube, le trésorier n'a toujours pas reçu le relevé bancaire pour justifier, cependant les comptes seraient de 23 22.06 € en charges et 20 006.00 € en produit soit un déficit de -3215.06 €, cependant notre disponibilité est de 32 861.23 €.

Le tir c'est le 5^{ème} sport individuel mondial, je ne le rappellerais pas assez, nos tireurs de compétitions côtoient chaque année les meilleurs tireurs mondiaux dans les différents championnats de France ISSF et les disciplines rattachées. Les tireurs sportifs de compétition, ce sont eux qui font commenter notre sport, c'est la référence de notre sport, ils nous mettent en évidence et c'est le devoir premier d'un Comité Départemental de les aider. Pour nos tireurs de loisirs c'est la détente et le plaisir de vivre leur passion sans contrainte, sans entraînements contraignants et avec des armes de leur choix sans règlement, ce sont eux qui apportent la grandeur de nos clubs.

Je pense que la remise de stylos vous à fait plaisir.

L'évolution de notre Département, c'est avec plaisir que je vous indique que notre département vient de réaliser un nouveau record avec 1373 licenciés, nous gagnons prêt de 3%, avec 135 femmes pour 1238 hommes soit un pourcentage généreux de plus de 10%, il y a eu 166 créations et 41 réactivations. Une seule ombre, c'est l'école de tir entre 9 et 14 ans, ce que nous pouvons en conclure, le tir a un prix, il n'est pas un sport spectaculaire physique, le tir depuis bien longtemps a été retiré des sports scolaires et les jeunes aiment se mesurer physiquement, tout s'explique sur l'envoûtement de notre sport, de concentration, de silence et de précision et pourtant lors d'un forum c'est le stand qui recevra le plus de jeunes, mais sans pour cela les attirer à la compétition. Les idées sont ouvertes.

Sur le plan sportif, si la marne prend le meilleur sur les podiums individuels, notre Département garde sa place de leader en champagne dans les disciplines ISSF et olympiques par équipes, aux régionaux nous avons 72 podiums en individuels dont 29 or, devant la Marne 82 dont 32 or, largement devant les Ardennes 26 et 13 or et la Haute Marne 6 et 3 or. Par équipe nous totalisons 19 podiums dont 15 or, la Marne 13 dont 12 or, la Haute Marne 3 dont 1 or et les Ardennes aucune 0.

En ce qui concerne nos organisations Départementales, merci, mesdames et messieurs les présidents d'avoir organisé les compétitions de 10m, je ne le répèterais pas assez, le fleuron de l'entraînement à la compétition de nos tireurs, les résultats en Champagne nous le prouvent, j'en profite de remercier E Jean et le club de l'AGTP, pour la possibilité d'entraînement qu'il offre aux tireurs surtout en début de saison avec leur stand chauffé, le club de Troyes avec sa nouvelle présidente sera sur les rangs pour 2023.

Aide aux clubs, nous venons d'aider les clubs par une remise de plombs et de balles, pour l'importance de leurs engagements aux participations des compétitions Départementales.

Je tiens tout particulièrement à remercier l'équipe départementale d'arbitrage et son responsable Michel Pillet, ainsi que Sébastien Benot pour la gestion, pour le suivi annuel des coupes Aube, Sébastien Ravigneaux qui œuvrent toute l'année pour les écoles de tir, de Juan Delafuente pour son travail pratiquement journalier pour les cibles, de Eric Guenin pour la tenue de trésorerie qui n'est pas toujours simple et M. Bertaux aidé de J Delafuente pour son stage des écoles de plein de succès.

Pour donner suite à la demande de tireurs et Présidents de club, et bien que cela ne concerne pas le C.A, sur le sujet des balles, peut-on en fabriquer pour autrui, il faut réfléchir à (Titre Privé).

J'en terminerais informant que les 2 clubs récompensés cette année 2022, il s'agit des clubs impact 10 pour sa progression et JSVPO pour son importance. Je tiens à féliciter nos tireurs qui ont obtenu 8 nouveaux records, et les clubs de Sainte Savine et de la Chapelle saint Luc pour leurs podiums obtenus aux différents championnats des France. Ce qui concerne les podiums et les records je laisse Sébastien Benot responsable de la gestion sportive, vous les commenter.

L'Assemblée Générale déclare approuver le rapport moral.

Deuxième résolution

Trésorerie :

I/ Compte rendu Financier. Après lecture des résultats financiers, les comptes laissent apparaître un résultat négatif de 3 215.06 €, pour 23 221.06 € de charges, et 20 006.00 € de produits. L'actif matériel est à 8050 € machines à compter. Le bilan prévisionnel, pour la saison 2022 / 2023, prévoyant la continuité s'établit sur un équilibre à 17 450.00 €.

L'Assemblée Générale déclare les approuver et donne au conseil quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

Récompense:

Cette année, le Comité Directeur tient à féliciter les tireurs qui ont participé aux coupes Aube. En complément du dédommagement des coupes, pour booster les coupes, le tireur qui participera à 5 cinq tours de coupe recevra 500 plombs 9 tours 1000 plombs. Au 25 m aux 3 disciplines, il participe à 2 tours 150 balles à 3 tours, 250 balles. Au 50 m au 3 disciplines, il participe à 2 tours 150 balles à 3 tours, 250 balles, à 5 tours 400 balles.

Un tableau supplémentaire sera tenu par le responsable de gestion avec information des progressions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

Record :

Les diplômes des records départementaux. 8 nouveaux records, Ludivine Jacob arbalète field IR600, 576 et IR 821. Brian Baudouin arbalète 10m 397, rarabibe 3x40 1176, et 3x20 583. Carabine 10m Bardin Axel en MG 369.2, Bouillard Timothé 27635 en BG. Keuchenreuter, Buhannic Yannick 98.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Cinquième résolution

Cotisation :

En ce qui concerne la cotisation 2022/2023 rien n'est changé elle reste à 10 € par licencié.

Pour les défraiements 2022/2023

Organisation CA 10m	=	Participation Comité Aube 100 €.
Organisation CA 25/50	=	Participation Comité Aube 100 €.
Frais Km aux Arbitres et formateurs	=	Participation Comité Aube 0.38 € du Km.
Pour aide financière aux arbitres	=	Aide de 20 € pour une demi-journée et 50 € pour une journée
Pour aide aux formateurs	=	Aide de 20 € pour une demi-journée et 50 € pour une journée

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Sixième résolution

Tableau de Bord :

Le tableau de bord, à subir une petite modification, dans son fond il reste inchangé, mais il n'y aura que 9 manches au 10m adulte et 10 manches aux écoles de tir à tirer dans le stand de leur club, 5 à la carabine 50 m, 3 au pistolet sport et PC ainsi qu'à la carabine 3x20, 2 au pistolet 50 m et carabine 3x20, plus 1 rattrapage, les Départementaux. Le barème pour la remise des récompenses ne change pas pour la saison 2022/2023, cependant les récompenses ont été doublés, pour permettre aux organisateurs de récompenser des participants méritants.

Les créneaux de tir le vendredi, le samedi matin et après-midi, les tirs se feront avec un minimum de créneaux, permettant un minimum 65 postes au 10m, 45 au 25m et 25 au 50m, tout en laissant la possibilité au tireur qui aurait un empêchement pour les créneaux désignés de tirer dans le stand de l'organisateur aux heures des ouvertures. La proclamation des résultats le samedi après le dernier tir. Les Masters carabine 10 m sont suspendus pour 2023.

Pour les écoles de tir, les compétitions se tirant au domicile de leur club, les présidents, devront faire parvenir les séries de leurs tireurs au stand de ATSS à l'attention de Sébastien Ravigneaux pour le comptage et le classement. Le comité fournira les cibles II n'y a pas d'engagement, la récompense sera donnée dans l'ordre du classement final à tous les tireurs.

Il y a continuité pour l'attribution un titre des Maîtres tireurs des Coupes Aube 2023 au pistolet. Qualification en open pour une finale entre les 8 meilleurs tireurs Pistoliens 10m. Nouveau masters pour les 8 meilleurs pistoliens 25m. Seront qualifiés les tireurs qui auront obtenus le plus de points à l'issue des tours des Coupes et du championnat de l'Aube. Cette finale correspondra à la conformité des principales finales qui se déroulent actuellement par 7 manches avec 4 manches gagnantes. Les sélections seront établies par le responsable gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Septième résolution

Organisation des championnats

Championnats Départementaux, rappel, les clubs devront s'engager 20 jours avant la compétition avec les feuilles d'engagements départementales, selon les créneaux qui figurent avec le calendrier. Dans l'hypothèse où des tireurs ne pourraient recevoir le créneau choisi, son Président serait averti de la modification.

Le club organisateur devra prévoir le repas du samedi midi pour les arbitres désignés.

Les résultats des championnats départementaux comptent pour les coupes Aube.

Les dérogations d'absence devront officiellement être possibles selon la réglementation fédérale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Huitième résolution

Calendriers :

Une concertation entre les organisateurs et le comité nous a permis d'établir le calendrier, toujours prévisionnel. Les calendriers en vigueur sont en date du 24 août 2022.

Toutes les organisations seront dépourvues des créneaux le dimanche.

L'Assemblée approuve et adopte, à l'unanimité les propositions des modifications.

Neuvième résolution

Classement des tireurs :

Le classement des tireurs 2022/2023 a été effectué selon les critères du tableau de bord (alinéa C), par le responsable S. Benot, le classement regroupant les meilleurs pistoliens 10m et sport 25m. Pour les autres disciplines le classement est open. Les Ecoles de Tir sont classées selon leur catégorie fédérale.

Le classement en open, correspond aux catégories des tireurs regroupées.

Pour le classement des coupes d'hiver celui-ci sera établi selon les catégories fédérales. Le classement pour 2022/2023 restera sur les mêmes critères.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Dixième résolution

Arbitrage :

- Il y a continuité d'ouverture hors créneaux pour les arbitres et les organisateurs de tirer leurs championnats avec la présence d'un arbitre, cette ouverture de créneaux sera accessible aussi aux tireurs mais avec un motif sérieux.

-Un organisateur ne devra pas accepter qu'un tireur inscrit dans l'organisation de sa manche des Coupes Aube, et ne pouvant tirer que hors créneaux, tire dans un autre stand que celui prévu de l'organisation, pour cela il y a 1 tour de rattrapage le championnat Aube.

Les organisateurs de championnats Aube, devront prévoir les repas aux arbitres.

- Les organisateurs devront envoyer aux différents clubs du Département les créneaux possibles des tireurs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Questions diverses :

- S. Benot jugera s'il faut qu'il annule les masters faute de niveau ou de candidats.
- M. Pilliet fera un appel à candidature d'arbitres à tous les clubs du département avec le programme d'enseignement et les dates des cours, le plus rapidement possible.
- La soirée repas du Comité, réunissant, Présidents, comité directeur et arbitres aura bien lieu le 30 septembre 2022.
- Le site du COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR est réouvert et mis à jour et tenu par F. Joudrain

Toutes ces questions sont adoptées à l'unanimité par l'AG.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, des questions diverses furent posées, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 23 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal, signé par le Président et par le trésorier adjoint.

Troyes le 09 septembre 2022

Trésorier.

E. Guénin

Président.

C. Aimé